



FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance de la présente fiche d'information précontractuelle qui ne constitue pas un contrat et avoir bénéficié du délai nécessaire à sa compréhension. La signature de la présente fiche par le client ne l'oblige pas à passer commande.

1. Identification du professionnel

Société HORIZON,

SAS au capital de 1.000 €,

Dont le siège social est sis 116 Route de Toulouse – 31100 TOULOUSE,

Immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 788 502 466,

N° de téléphone : 05-34-60-10-83,

Courrier électronique : contact@horizon-website.fr

Numéro individuel d'identification de TVA Intracommunautaire : FR32 788 502 466

2. Activité du professionnel

Fonctionnalités et interopérabilité du contenu numérique : _____

Coût de l'utilisation de la technique de communication à distance si ce coût est calculé sur une base autre que le tarif de base : _____

3. Services

3.1 Caractéristiques essentielles

- Mise à disposition, dans le cadre d'un contrat de licence d'utilisation, d'un site internet en rapport avec l'activité professionnelle du client et dont le contenu est défini selon les besoins et les attentes du client.

- A titre accessoire, prestations notamment d'hébergement, de maintenance, de référencement, etc... dudit site internet.

3.2 Prix

Prix des services : _____

ou Mode de calcul du prix s'il ne peut être calculé à l'avance

Frais supplémentaires de livraison ou d'affranchissement et tous autres frais éventuels : _____

3.3 Modalités de paiement proposées au client

- Leaseur
- Mandat SEPA
- Chèque
- Virement

3.4 Livraisons (exécution des prestations de services)

Modalités de livraison :

Délai de livraison :

Adresse de livraison :

4. Garanties

Le client ayant la qualité de consommateur bénéficie : de **la garantie légale de conformité visée aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation** :

En cas de défaut de conformité, le client aura la possibilité de choisir entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le professionnel pourra ne pas procéder selon le choix du client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le client (*art. L.217-9 C. cons.*)

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte:

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur (*art. L.217-10 C. cons.*).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (*art. L.217-12 C. cons.*).

En outre, le client, professionnel ou consommateur, bénéficie de **la garantie légale des défauts de la chose vendue (vices cachés) visée aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil** :



L'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix (art. 1644 C. civ.)

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente (art. 1646 C. civ.). Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur (art. 1645 C. civ.).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (art. 1648 C. civ.).

5. Durée du contrat

Prise d'effet : Date de signature du contrat par la dernière des parties sous condition suspensive de la signature du procès-verbal de conformité.

Durée : Durée irrévocable de _____ ans puis poursuite par tacite reconduction par périodes successives de deux (2) ans.

Modalités de résiliation : Par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date d'échéance du contrat.

6. Traitement des réclamations

Informations sur les modalités prévues pour le traitement des réclamations : réclamations à transmettre, dans un délai de _____ jours, par courriel à l'adresse suivante : contact@horizon-website.fr.

Informations sur le recours à des moyens extrajudiciaires de règlement des litiges prévues spécialement pour les prestations de services : **Néant**

7. Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

7.1 Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat.

Le droit de rétractation s'exerce sans motif et doit être notifié avant l'expiration du délai, par le client au professionnel en mentionnant :

- le nom, l'adresse du client ;
- lorsqu'ils sont disponibles, le numéro de téléphone et l'adresse mail ;
- la décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à envoyer par recommandé. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-après annexé mais ce n'est pas obligatoire.

7.2 Effets de rétractation

En cas de rétractation, le professionnel remboursera tous les paiements reçus du client y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le client a choisi un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par le professionnel) sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé de la décision de rétractation du client. Le client sera remboursé selon le même mode de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale sauf décision contraire du client. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour le client.

En outre, le client devra restituer, à ses frais, le Site Web pour le cas où il aurait été installé ainsi que sa documentation. Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers sources du Site Web de tous les matériels sur lesquels ils étaient ainsi que dans la destruction de l'ensemble des copies de sauvegarde et documentation reproduites.

7.3 Modèle de formulaire de rétractation

Demande de rétractation d'une vente hors établissement à envoyer en recommandé

Article L.221-18 et suivants du Code de la consommation

Société HORIZON
116 Route d'Espagne
31100 TOULOUSE

A _____, le _____

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les prestations de services ci-dessous :

Commandées le _____ reçues le _____

Nom du client _____

Adresse du client _____

Date et signature _____

Identité du client :

Date :

Signature du client :

David RICHARD